

Budgets 2026 des collèges et des lycées : comprendre pour agir en CA !

Éditorial

Gouvernement de rupture et changement de méthode ? Avec toutes les incertitudes liées à l'instabilité politique, le projet de budget 2026 est pourtant dans la droite ligne de la politique d'austérité menée jusqu'à présent, et l'Éducation ouvertement reléguée à l'arrière-plan. Au programme, de nouvelles suppressions d'emplois. Sans les créations d'emplois de stagiaires, liées aux deux années transitoires de mise en œuvre de la réforme de la formation initiale, ce sont **1365 suppressions d'emplois dans le Second degré public, et plus de 4000 au total, dans le 1^{er} et le 2nd degré.**

Les justifier par la baisse démographique, c'est oublier que depuis 2006, les effectifs élèves ont augmenté de 4 % et les emplois diminué de 6 %. Et passer sous silence les suppressions massives, sous la présidence d'E. Macron, malgré l'explosion des effectifs, et la dégradation des conditions de travail et d'étude des personnels et des élèves ! *L'urgence de la revalorisation est ignorée* : gel du point d'indice confirmé, comme celui de toute mesure catégorielle. 1200 emplois d'AESH créés, c'est bien moins que sur les deux années précédentes, et aucune amélioration significative des conditions d'emploi n'est prévue pour rendre ce métier plus attractif. Dans une École *asphyxiée par le manque de moyens, les suppressions de postes et l'enchaînement de réformes dont le nouveau ministre a été l'artisan*, ce budget construit selon une logique purement comptable est une provocation irresponsable. *D'autres choix sont possibles !*

Avant les vacances d'automne se sont tenues les instances examinant les budgets 2026 de fonctionnement des collèges (Conseils Départementaux de l'Éducation Nationale) et des lycées (Comité inter-académique d'Île-de-France de l'Éducation nationale). Partout, le constat est le même : des dotations en-deçà des besoins, un sous-investissement dans la rénovation du bâti scolaire vétuste, et la non prise en compte des évolutions et des dépenses supplémentaires liées

à l'inflation, conduisant à une baisse réelle des budgets, malgré l'urgence à investir.

Au-delà de l'Éducation, l'austérité vise les services publics, le monde du travail et les retraités. Désindexation des prestations sociales et des pensions de retraites sur l'inflation en 2026, doublement des franchises médicales, on retrouve tout le projet du précédent Premier ministre. Ne laissons pas passer ces nouvelles attaques contre notre modèle social ! **Le SNES-FSU poursuit son travail d'analyse et d'information sur le projet de loi de finances et de budget de la Sécurité sociale, pour que le mouvement social d'ampleur de septembre se poursuive, pour plus de justice fiscale, sociale et environnementale et pour gagner un autre budget.**

Marie Chardonnet-Leblond, Maud Ruelle-Personnaz, Antoine Tardy et Laurène Thibault co-secrétaires général·es du SNES-FSU Versailles

BUDGET 2026 DES COLLÈGES ET DES LYCÉES : COMPRENDRE POUR AGIR EN CA !

Comprendre et analyser les budgets, préparer le CA et agir en lien avec les sections SNES-FSU départementale et académique : vous trouverez conseils et outils dans cette publication. Inscrivez-vous aussi aux stages syndicaux DHG et action en CA de janvier ! Pour le budget, comme sur d'autres sujets, c'est par l'action collective que les intérêts des personnels et des élèves seront le mieux défendus.

Sommaire

- p.1 : Édito
- p.2 : Quelques conseils
- p.3 : Comment agir en CA
- p.4 : Des dotations insuffisantes

Quelques conseils avant de commencer...

1) Utiliser la publication « Courrier de l'établissement »

Le meilleur outil pour préparer le CA est le Courrier d'établissement n°2 du 25 septembre 2025, disponible en version papier (envoyé aux établissements) ou téléchargeable sur [le site national](https://r.snes.edu), avec votre numéro d'adhérent et votre mot de passe). Pour la partie budgétaire, voir les pages 24 à 28.

2) Préparation du CA

Pour préparer votre CA, consultez l'article consacré aux budgets 2026 dans chaque département (pour les collèges) et au niveau régional (pour les lycées) sur notre site :

<https://r.snes.edu/budget2026>

Ou via le QR code suivant



3) Attention ! Demandez la mise en place d'une commission permanente

Il faut continuer à réclamer une commission permanente, souvent indispensable pour se faire expliquer certains éléments du budget. Ne pas hésiter à poser des questions et se faire préciser tous les éléments qui composent le budget de votre établissement. **Votre chef·fe d'établissement et le ou la gestionnaire se doivent d'être transparent·es** envers les administrateurs et administratrices élu·es au CA !

De plus, la collectivité territoriale fournit au C/E une fiche où elle indique tous les éléments de la dotation : les crédits destinés aux activités pédagogiques, à la vie scolaire, à la viabilisation, à l'EPS... L'Administration n'a pas à vous refuser la communication de cette information, elle a l'obligation de vous communiquer tous les « *éléments de détail par domaines et activités (qui) permettront d'éclairer le CA sur la destination de la dépense et l'origine des ressources de l'établissement* » (instruction codificatrice M9.6). Elle doit donc vous communiquer l'état des

fonds de réserve mais aussi les dépenses prévues par discipline.

Rappel : La répartition des moyens entre les disciplines n'est pas du ressort du CA mais de la concertation entre les équipes pédagogiques. Le CA doit en avoir connaissance. Exigez une concertation préalable. Il est préférable que cette répartition par discipline soit faite en toute transparence et soit portée à la connaissance de toutes les équipes plutôt que les dépenses soient acceptées au fil de l'eau (les premiers étant les mieux servis).

4) Ne pas se laisser dicter les choix de l'Administration.

C'est le CA qui fixe et vote la répartition du budget et pas le chef·fe d'établissement seul·e !

Cette répartition peut aller au-delà des indications données par le Conseil départemental ou régional. L'examen du budget appartient au domaine d'autonomie d'un établissement et le CA a un rôle décisionnel : **les élu·es peuvent soumettre au vote des choix différents de ceux proposés le chef·fe d'établissement** au sein de l'enveloppe attribuée.

Pass Culture, financement des activités culturelles : l'austérité au détriment des élèves !

La part collective du pass Culture, qui sert à financer sorties et projets culturels dans les établissements sert de variable d'ajustement au budget. De nombreux établissements, face aux ressources insuffisantes, ont dû renoncer à des projets. Dans le même temps, les collectivités territoriales mènent des politiques austéritaires qui ont une forte incidence sur l'ouverture culturelle.

Pour plus de détails,
lisez notre article sur notre site
<https://r.snes.edu/culture>



Votre rôle en tant qu'élu·e

Le CA a un rôle décisionnaire en matière de ventilation de la dotation globale de fonctionnement entre services et lignes budgétaires, domaines et activités. La collectivité territoriale (Région pour les lycées, Département pour les collèges) donne des indications sur la manière dont elle a doté budgétairement votre établissement, mais le CA est libre de répartir cette dotation comme il l'entend (sauf pour certaines subventions dites « fléchées »).

Lors du CA de début décembre 2025, c'est le projet de ventilation de la dotation de l'année civile 2026 qui va être étudié. Cela

conditionnera le fonctionnement quotidien de votre établissement sur l'année civile. Il se fonde sur les dépenses de l'année en cours 2025 (dont le Compte Financier sera présenté en avril 2026) et éventuellement (pour servir de référence et suivre certaines dépenses et recettes) sur le Compte Financier de l'année 2024 qui a été présenté au CA en avril 2024. Cette répartition peut ensuite être retouchée grâce à des transferts de fonds d'un service à un autre, transferts appelés DBM (Décisions Budgétaires Modificatives) mais il est préférable d'adapter au mieux les prévisions à la réalité.

Ce CA nécessite une préparation. C'est pourquoi, **il faut exiger d'avoir les documents préparatoires 8 jours avant** et demander une Commission permanente. Cela présente plusieurs intérêts y compris pour l'agent·e comptable qui pourra préparer davantage sa présentation en fonction des questions des parents et des personnels. La comparaison avec le budget en cours d'exercice (2025 doit apparaître dans les documents préparatoires, avec toutes les prévisions de recettes et dépenses pour les services/ domaines/activités).

Voter contre le budget ?

Voter « pour » : dans ce cas, vous acceptez la répartition des crédits et le montant de la subvention.

Voter « contre » : la répartition ne vous convient pas et vous proposez alors une autre répartition que vous soumettez au vote. La subvention est insuffisante : chiffrez et donnez une indication de la répartition de la somme supplémentaire nécessaire. Présentez également une motion et envoyez un courrier au Conseil départemental (collèges) / au Conseil Régional de l'Île-de-France (lycées), ainsi qu'à la DSDEN (pensez à transmettre un

double de votre demande à votre section départementale du SNES-FSU).

Vous pouvez aussi vous abstenir ou refuser de voter pour marquer des réserves.

Attention : Les chef·fes d'établissement essaient souvent de « culpabiliser » les élu·es du CA pour obtenir un vote positif. Si le vote « contre » le budget est majoritaire, le Conseil départemental / la Région et la DSDEN ont un délai d'un mois pour qu'une solution soit trouvée. Entre-temps, des mesures

conservatoires permettront à l'agent·e comptable de faire face dans l'immédiat aux dépenses : une subvention sera forcément donnée à l'établissement, permettant à celui-ci de continuer à fonctionner.

Faire voter un vœu : vous pouvez aussi présenter un vœu pour dénoncer un budget insuffisant ou bien un écrêtement excessif, en fonction de la situation de votre établissement.

Contactez votre section départementale pour vous conseiller.

Vous retrouverez sur le site du SNES-FSU national tous les conseils et textes réglementaires



Budget 2026 des lycées : Des dotations encore insuffisantes

Un déni de dialogue social

À chaque rentrée scolaire, un Conseil interacadémique de l'Éducation nationale (CIEN) organisé par la région Île-de-France se tient pour que le budget des lycées ou DGFL (Dotation Globale de Fonctionnement) soit présenté, notamment aux organisations syndicales et aux associations de parents d'élèves. Cette année, le CIEN s'est tenu le 16 septembre au siège de la région. Et cette année encore, la FSU a pu constater que la politique de la région reste totalement inchangée.

La communication des documents de travail fut extrêmement tardive, tant par désinvolture envers les représentants des organisations syndicales que pour rendre difficile une analyse approfondie de la répartition des dotations. Cette année encore, les informations se sont avérées lacunaires, la région se contenant du strict minimum.

Des budgets loin de compenser l'inflation

La Région argue du financement à part des dépenses comme le chauffage, pour prétendre que les dotations budgétaires sont généreuses. Or, si la dotation globale stagne (85 millions d'euros), le mode de calcul du barème d'attribution des fonds reste inchangé depuis 2021. Cela ne tient pas compte de l'inflation. En effet, si la DGFL de cette année ne connaît pas de baisse car elle reste à 85 millions d'euro, la tendance depuis 2022, compte tenu de l'inflation, est à la baisse en euros constants de 10 %.

Une politique généreuse envers les établissements privés

Dans le même temps, la Région continue à financer les établissements privés, au-delà de ses obligations. Cette politique qui renforce la concurrence

déloyale des lycées privés, illustrent bien la vision libérale, individualiste et inégalitaire de l'Éducation défendue par la région.

En conséquence, la FSU a voté contre ce projet de DGFL.

Baptiste Eychart

Pour plus de détails, rendez vous sur notre site :

<https://r.snes.edu/blycees2026>



Budget 2026 des collèges : vive l'austérité !

Des dotations en berne

Le constat est partout le même : des dotations qui ne sont pas à la hauteur des besoins et des enjeux.

Dans les Yvelines, pour 2026, alors que le Conseil Départemental communique sur une augmentation des dotations de fonctionnement, la réalité est tout autre. En effet, le budget alloué, sous condition de projet, d'un montant d'un million d'euros ces deux dernières années, est supprimé. Ainsi, l'annonce d'une hausse de 6% est trompeuse. Le montant alloué par le département pour le fonctionnement des collèges est en fait en baisse de plus de 9% cette année, et de plus de 26% sur trois ans alors que l'inflation cumulée sur cette même période s'établit à plus de 8%.

Dans les Hauts de Seine, la dotation des collèges publics passe de 8 390 522,00 € pour l'année 2025 à 7 420 698,00 € pour l'année 2026. Une baisse de près d'un million d'euros qui représente une chute de 11,5%. Elle

s'ajoute aux baisses déjà observées les années précédentes.

Dans le Val d'Oise, les dotations de fonctionnement des collèges stagnent. Depuis 2024, le département utilise les mêmes forfaits et taux pour calculer les DDF des collèges, faisant fi de l'inflation importante de la fin de l'année 2024 et de l'inflation de 2% en 2025. Derrière une apparence de stabilité de la dotation, (10,56 millions d'euros pour les 114 collèges du département pour l'année 2026, contre 10,51 millions en 2025), se cache une baisse de la valeur réelle des dotations, une diminution continue depuis 2024 qui a des conséquences néfastes quant à la capacité des établissements à financer les projets et à assurer leur fonctionnement dans de bonnes conditions.

Poursuite des politiques d'écêtement

Dans plusieurs départements, en cas de fonds de réserve trop élevés, les

collèges subissent encore des prélèvements. La FSU dénonce également l'obligation de présenter de projets pour obtenir des financements supplémentaires.

La situation étant variable, **nous vous conseillons de consulter en ligne l'article sur le budget 2026 correspondant à votre département.**

Vous trouverez aussi sur notre site les budgets pour chaque établissement.

<https://r.snes.edu/budget2026>

